

Le Président

A Moulins

Le 9 février 2012

Monsieur Laurent WAUQUIEZ  
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de  
la Recherche – 21, Rue Descartes  
75005 PARIS

**Monsieur le Ministre,**

Quatre ans après l'adoption de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (L.R.U.), le réseau des Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) est toujours mobilisé sous la conduite de l'A.D.I.U.T. (Association des directeurs d'I.U.T.) et de l'U.N.P.I.U.T. (Union nationale des présidents d'I.U.T.).

Les I.U.T. trouvent leur spécificité dans la cohérence nationale de leur réseau, qui offre des formations professionnalisantes reconnues sur l'ensemble du territoire en assurant une sortie directe vers l'emploi ou la poursuite d'études supérieures. Les I.U.T. ont une lisibilité et une visibilité claires pour les jeunes et les entreprises locales.

Aujourd'hui, les budgets sont alloués directement par les universités de rattachement. Seulement celles-ci doivent partager les moyens entre toutes leurs composantes. Or, la plupart des Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.) fonctionnent avec des moyens réduits.

La proposition de mise en place des contrats d'objectifs et de moyens était une manière de leur garantir des moyens humains et financiers. Ils se révèlent, à l'heure actuelle, quasi-inexistants, témoignant d'un dialogue de gestion avec les universités parfois difficile à mener.

Malgré les appels répétés, rien n'est aujourd'hui consolidé pour faire appliquer les textes. Certes, certaines situations, très minoritaires et souvent citées en exemple affichent une bonne entente. Mais les I.U.T. et les territoires sur lesquels ils sont implantés attendent maintenant qu'une solution pérenne soit proposée par le Ministère, qui doit prendre ses responsabilités quant au devenir de formations répondant aux besoins locaux des entreprises.

Les I.U.T. ont besoin de stabilité, qui doit être confortée par des contrats d'objectifs afin de leur garantir les moyens nécessaires à leur fonctionnement, et rendue nécessaire afin de porter leur mission sur tous les territoires et assurer l'égalité de leur traitement. Si tel n'était pas le cas, nous assisterions à une fermeture éventuelle de départements, ou du moins, à une limitation du nombre d'étudiants, afin d'utiliser les moyens alloués nécessaires au respect des contenus pédagogiques des départements conservés. Les diminutions des budgets portent atteinte au nombre d'heures de formation, qui n'est plus



respecté, le diplôme perdant son caractère national plébiscité par les familles, les jeunes et les entreprises, qui en tireront sans aucun doute les conséquences.

Je vous demande donc avec insistance d'intervenir, afin de maintenir sur le territoire un réseau performant structurant des filières de formation reconnues par tous comme fortement professionnalisantes. Il en va aussi du respect d'un maillage équilibré des territoires, afin qu'une offre de formation supérieure de proximité soit préservée, notamment dans les territoires ruraux.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, en l'assurance de ma haute considération.



Jean-Paul DUFREGNE

**Copie pour information :**

- Monsieur Jean-Paul VIDAL, Président de l'Union des Présidents de Conseils d'I.U.T.,
- Monsieur Jean-François MAZON, Président de l'Assemblée des Directeurs d'I.U.T.,
- Madame Cécile CHARASSE-POUELE, Directrice de l'I.U.T. d'Allier,
- Madame Nadine LAVIGNOTTE, Présidente de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand,
- Monsieur Bernard POZZOLI, Premier Vice-président du Conseil général, en charge de la Jeunesse, des Collèges et de l'Enseignement supérieur.